



**COMMUNE DE SAINT-DENIS
COMPTABILITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**RAPPORT N° 93/3-01
au Conseil Municipal**

OBJET

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 1992

J'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations le Compte de Gestion du Receveur Municipal, relatif au Budget Principal (confer annexe).

Les résultats de ce compte concordent avec ceux du Compte Administratif.

**LE MAIRE
Gilbert ANNETTE**





COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**PROJET DE DELIBERATION N°93/3-01
du Conseil Municipal
en séance du Mardi 29 Juin 1993**

OBJET

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR L'EXERCICE 1992

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1992 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

sur le RAPPORT n° 93/3-01 de Monsieur le Maire ;

Vu le rapport de
présenté par

Sur l'avis de la Commission Finances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Adopte le Compte de Gestion du Receveur Municipal (confer annexe).





COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR L'EXERCICE 1992

-1-

BUDGET PRINCIPAL

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

	MANDATS	TITRES
Exécution 1992	895 224 770,84	883 109 538,55
Annulations		
mandats	17 073 822,01	
titres		2 660 256,18
	878 150 948,83	880 449 282,37

RESULTAT DE L'EXERCICE 1992 2 298 333,54

EXCEDENT reporté au 31.12.1991 11 819 422,19

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
Situation finale 14 117 755,73





COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR L'EXERCICE 1992

-2-

BUDGET PRINCIPAL

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

	MANDATS	TITRES
Exécution 1992	355 078 560,34	349 459 439,45
Annulations		
mandats	24 165 074,64	
titres		42 718,49
	330 913 485,70	349 416 720,96
RESULTAT DE L'EXERCICE 1992		18 503 235,26
EXCEDENT reporté au 31.12.1991		2 324 984,09
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT Situation finale		20 828 219,35
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE		34 945 975,08





RAPPORT N° 93/3-01

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR L'EXERCICE 1992**

M. Michel CHAN-LIAT procède à la lecture du Rapport.

LE MAIRE : Avez-vous des questions ? Oui, Monsieur BOX.

M. BOX D. : Je voulais vous signaler, pour qu'il n'y ait pas de problème, que nous allons voter pour ce Compte parce qu'il s'agit en fait de la comptabilité du Receveur et qu'il n'y a donc pas de raison qu'on soit contre ou qu'on s'abstienne, ce qui ne veut pas dire qu'on approuve.

LE MAIRE : Bien sûr.

Bien. Je mets aux voix. Oppositions ? Abstentions ? Adopté à l'UNANIMITE DES VOTANTS.

